



Égalité Fraternité

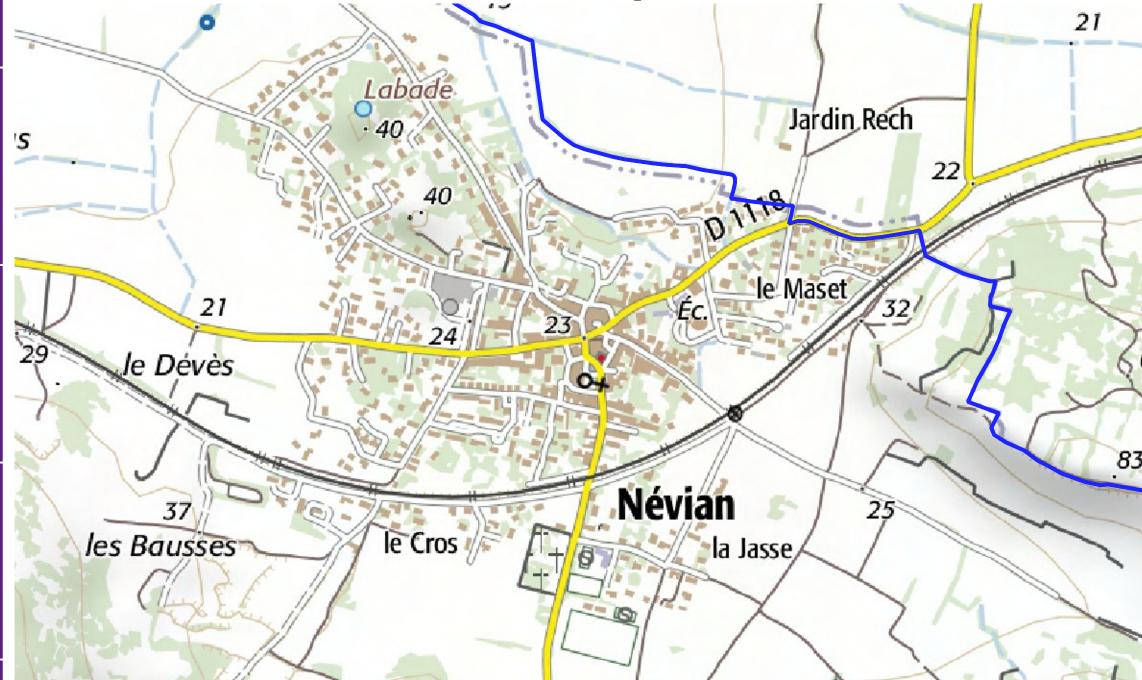
PRÉFÈTE

DE L'AUDE

DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU MAIRE Mise à jour 2020















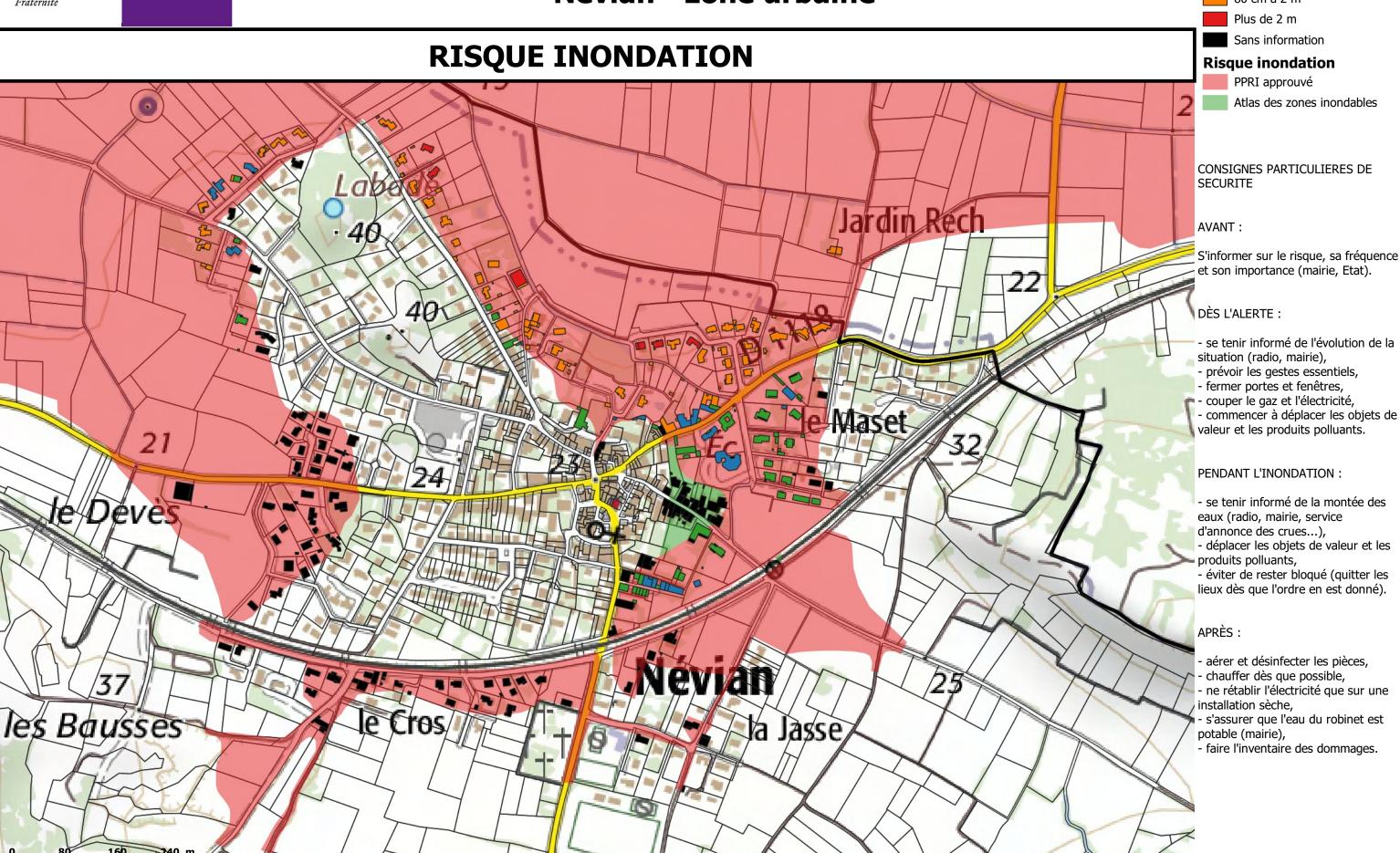


Névian Zone urbaine

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude 105, Boulevard Barbès – 11838 Carcassonne Cedex Téléphone 04 68 10 31 00 - Télécopie 04 68 71 24 46







Légende de la carte

Hauteur d'inondation

Moins de 50 cm

50 à 80 cm

80 cm à 2 m

- lieux dès que l'ordre en est donné).





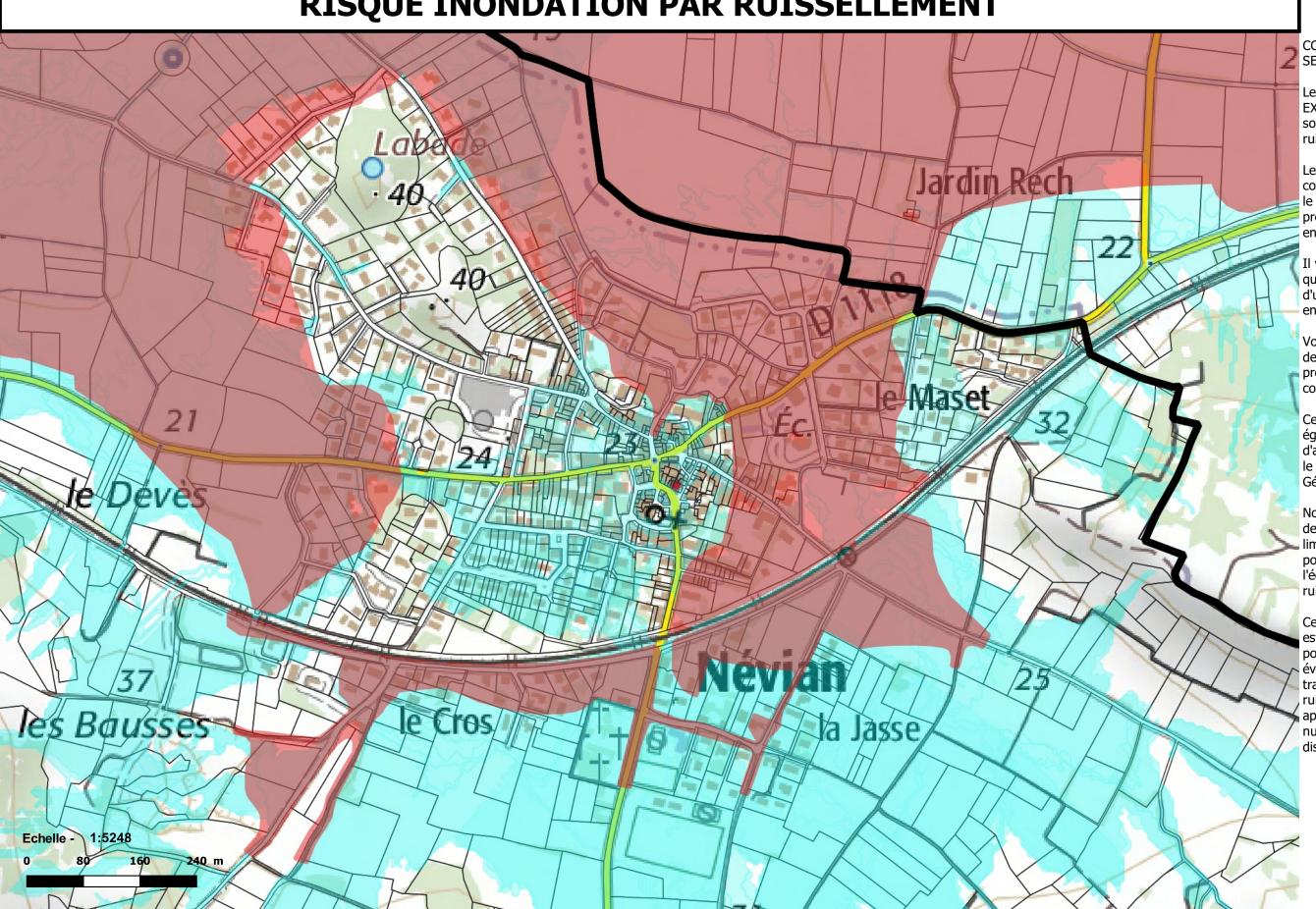
Légende de la carte

Zones d'accumulation des eaux

Zones d'accumulation des eaux Ruissellement potentiel

Zone inondable connue

RISQUE INONDATION PAR RUISSELLEMENT



CONSIGNES PARTICULIERES DE SECURITE

Les secteurs identifiés par la méthode EXZECO, mise en oeuvre par le CEREMA, sont susceptibles de phénomène de ruissellement en cas de pluie intense.

Les cuvettes identifiées dans la carte cicontre peuvent également se remplir par le même phénomène et les vies humaines présentes dans ces secteurs peuvent être en danger.

Il vous appartient de recenser les voies qui pourraient être coupées en raison d'un fort ruissellement ainsi que les enjeux impactés.

Vous prévoirez dans votre Plan Communal de Sauvegarde toutes les mesures de protection et d'alerte des enjeux concernés.

Cette connaissance vous permettra également d'élaborer votre schéma d'assainissement pluvial, obligatoire dans le cadre de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Notamment, il déterminera les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Ce schéma précisera aussi les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

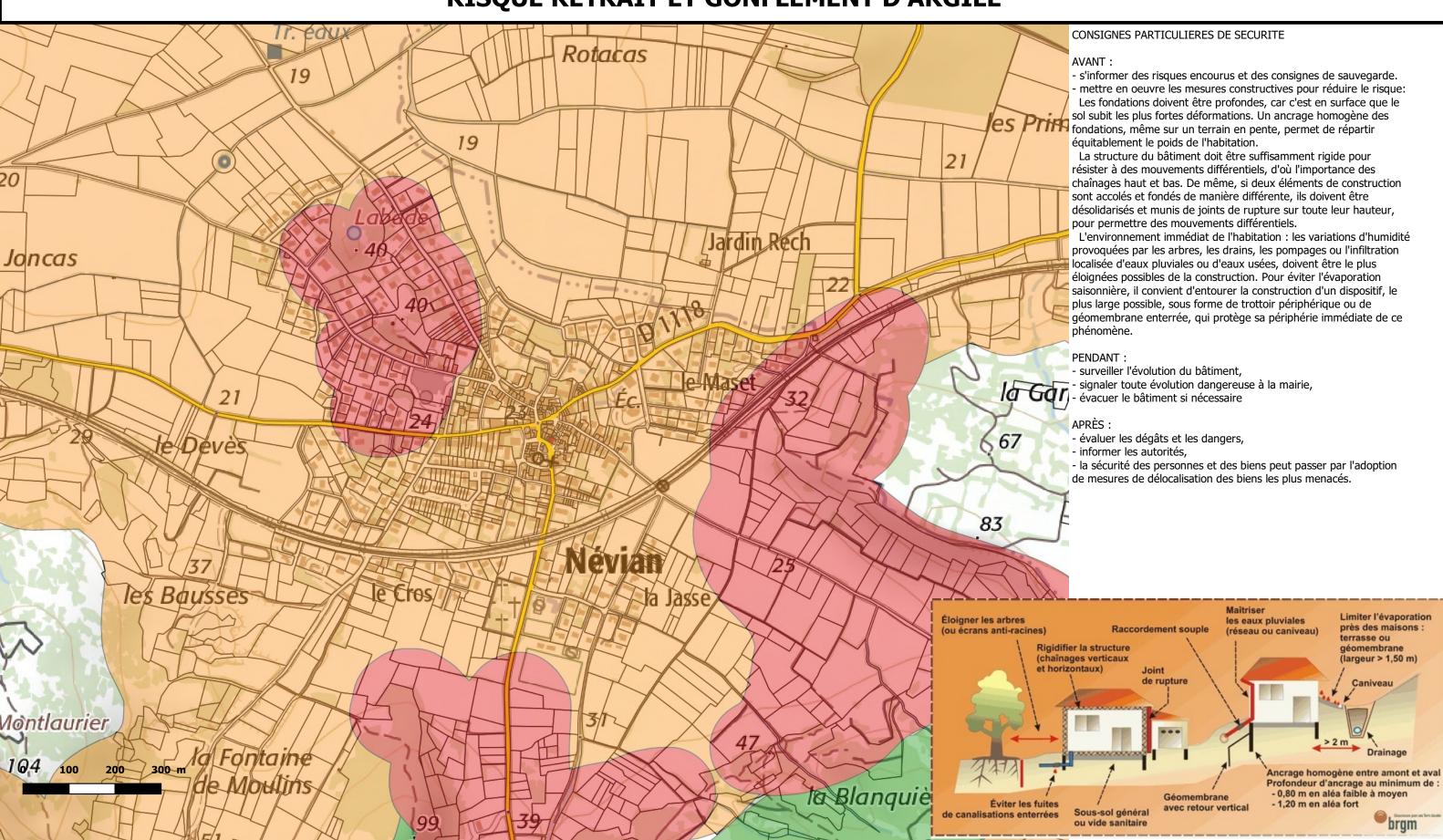




Légende de la carte Retrait gonflement argiles Fort Moyen

Faible

RISQUE RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILE







Légende de la carte

Effondrements localisés

Effondrement

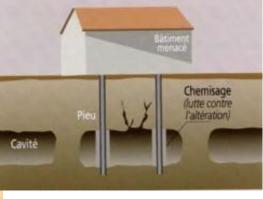
Cavité effondrée

Cavité existante

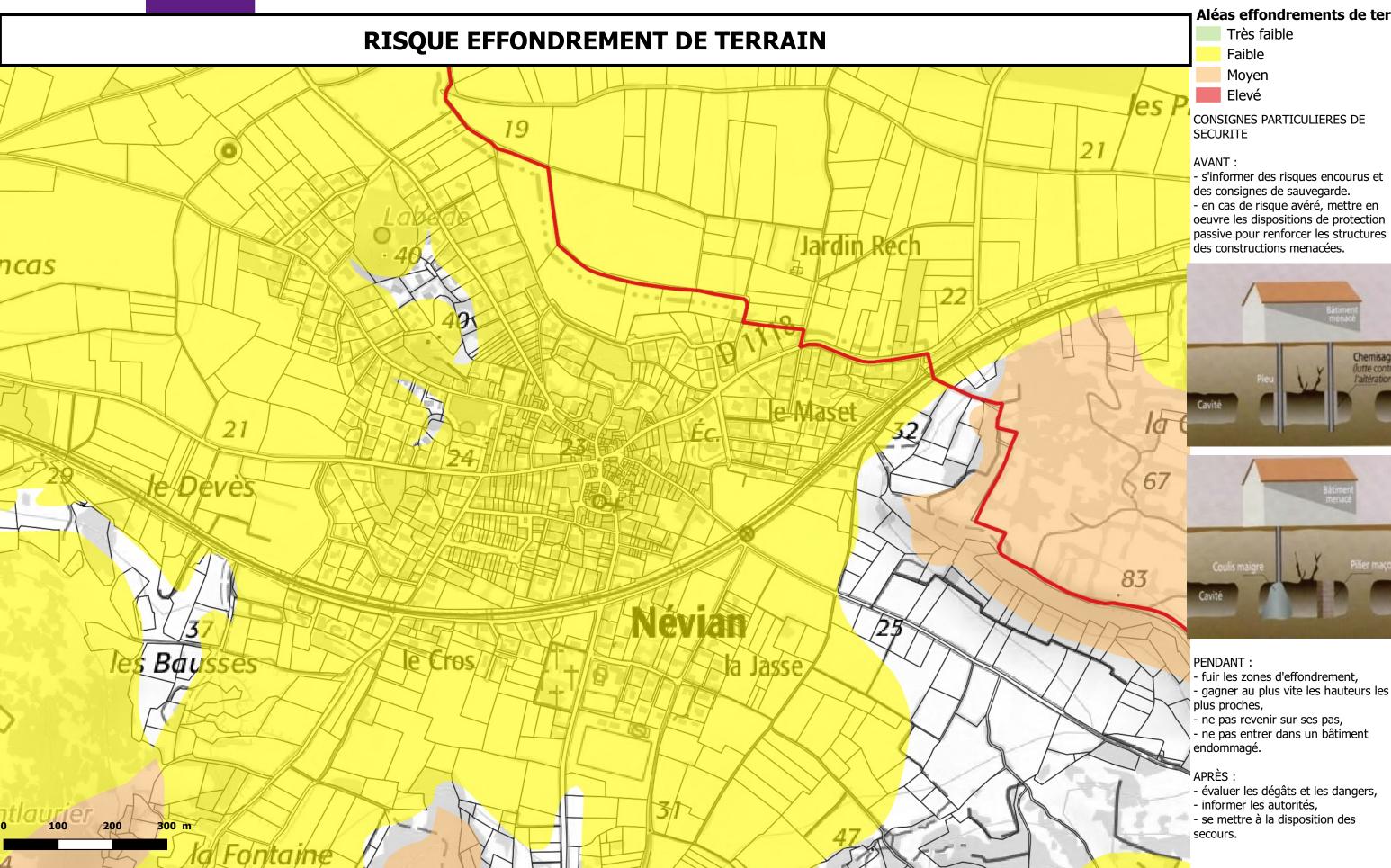
Aléas effondrements de terrain

CONSIGNES PARTICULIERES DE

- s'informer des risques encourus et
- en cas de risque avéré, mettre en oeuvre les dispositions de protection passive pour renforcer les structures



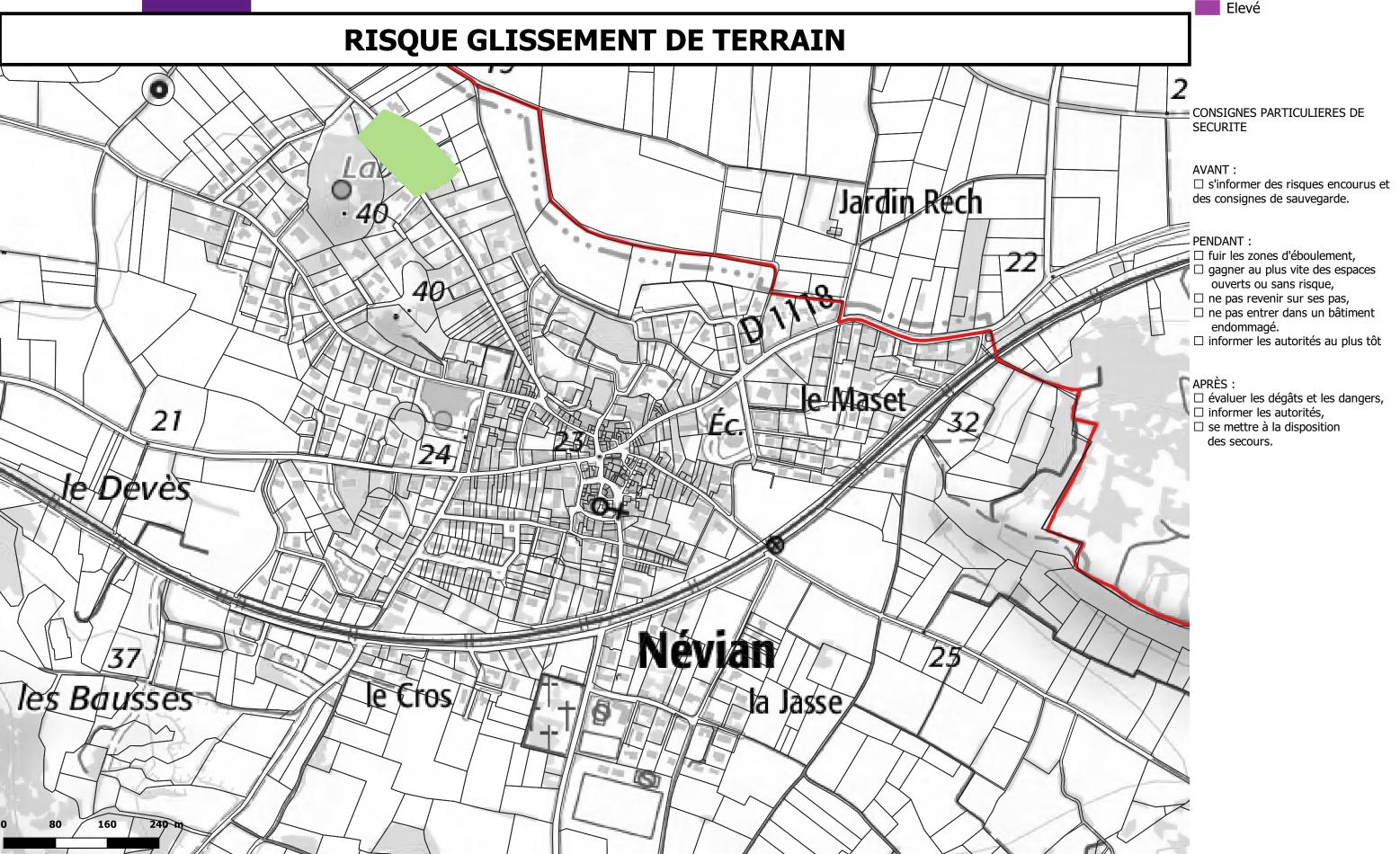
- plus proches,
- endommagé.





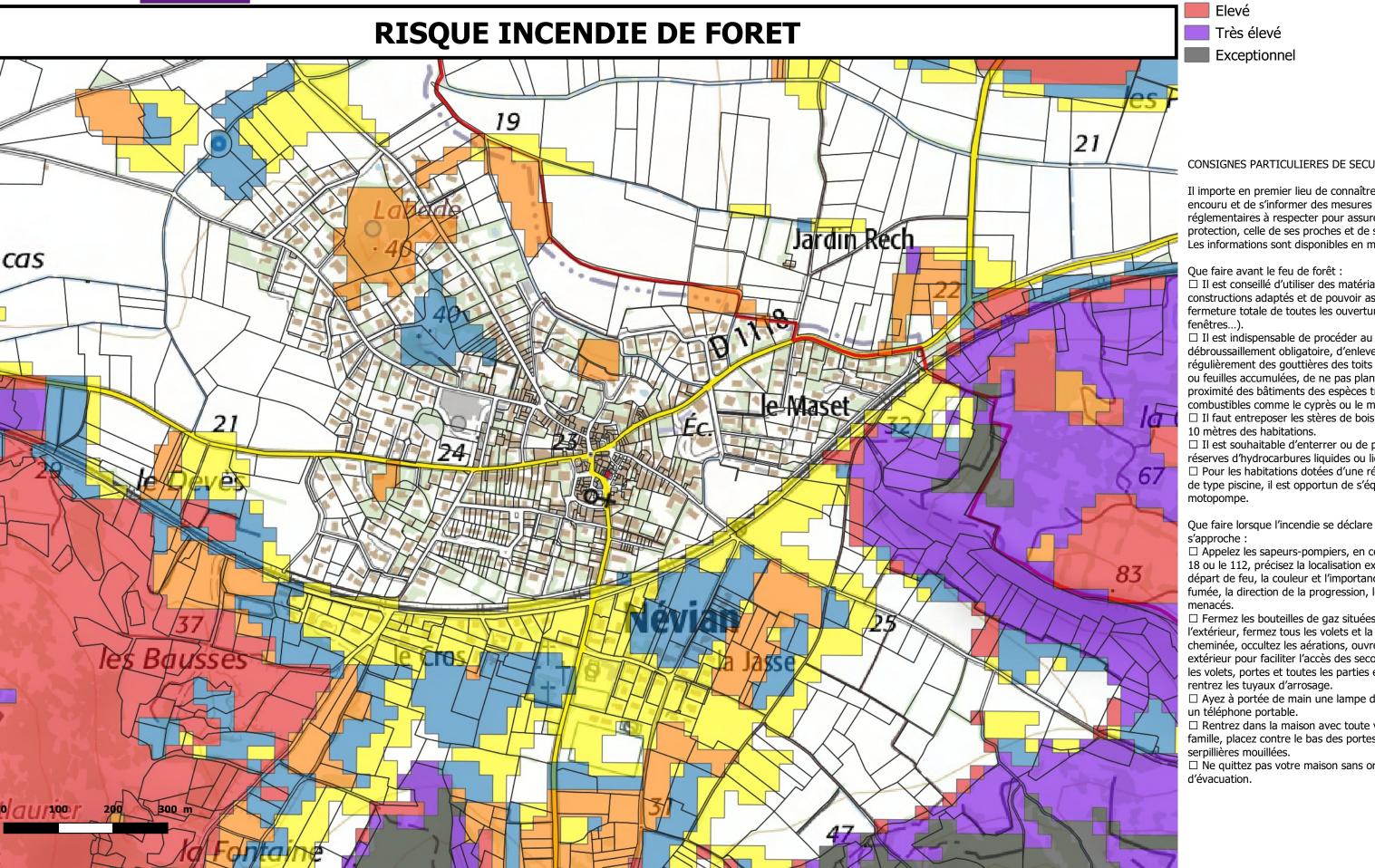


★ Chute de bloc localisée Aléas chutes de blocs Très faible Faible Moyen Fort









Risque incendie de forêt

Aléas incendie de forêt

Très faible

Faible

Moyen

Exceptionnel

CONSIGNES PARTICULIERES DE SECURITE

Il importe en premier lieu de connaître le risque encouru et de s'informer des mesures réglementaires à respecter pour assurer sa protection, celle de ses proches et de ses biens. Les informations sont disponibles en mairie.

Oue faire avant le feu de forêt :

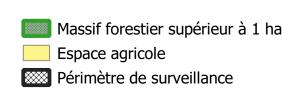
- ☐ Il est conseillé d'utiliser des matériaux de constructions adaptés et de pouvoir assurer la fermeture totale de toutes les ouvertures (portes,
- débroussaillement obligatoire, d'enlever régulièrement des gouttières des toits les aiguilles ou feuilles accumulées, de ne pas planter à proximité des bâtiments des espèces très combustibles comme le cyprès ou le mimosa.
- ☐ Il faut entreposer les stères de bois à plus de 10 mètres des habitations.
- ☐ Il est souhaitable d'enterrer ou de protéger les réserves d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés.
- ☐ Pour les habitations dotées d'une réserve d'eau de type piscine, il est opportun de s'équiper d'une

Que faire lorsque l'incendie se déclare et

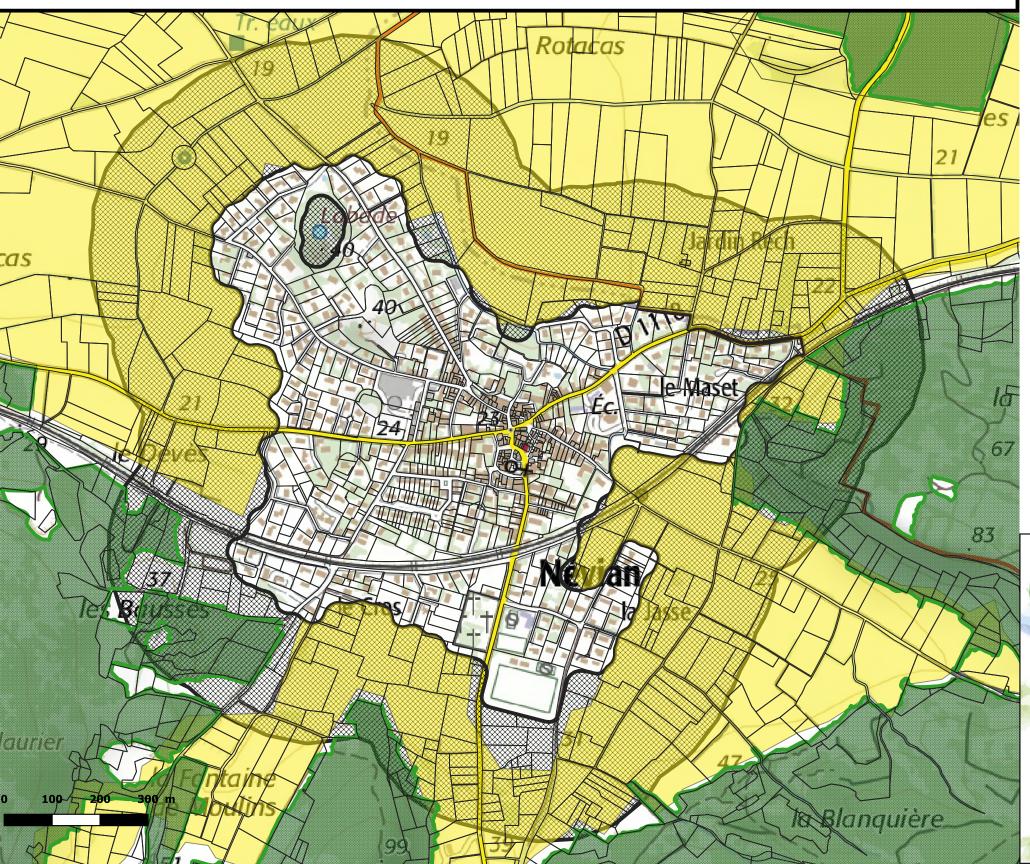
- ☐ Appelez les sapeurs-pompiers, en composant le 18 ou le 112, précisez la localisation exacte du départ de feu, la couleur et l'importance de la fumée, la direction de la progression, les enjeux
- ☐ Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, fermez tous les volets et la trappe de la cheminée, occultez les aérations, ouvrez le portail extérieur pour faciliter l'accès des secours, arrosez les volets, portes et toutes les parties en bois, rentrez les tuyaux d'arrosage.
- ☐ Ayez à portée de main une lampe de poche et un téléphone portable.
- $\hfill\square$ Rentrez dans la maison avec toute votre famille, placez contre le bas des portes des serpillières mouillées.
- \square Ne quittez pas votre maison sans ordre formel







RISQUE INCENDIE DE FORET



Le risque incendie ne concerne pas uniquement les massifs forestiers.

Il peut également intervenir sur les espaces agricoles laissés en friche.

Il est donc conseillé de surveiller ces espaces dans un périmètre rapproché des habitations (250 m).

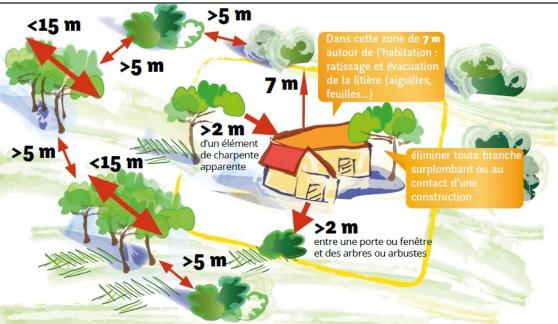
Il est également nécessaire de surveiller les espaces non bâtis dans la zone urbaine et de veiller à leur entretien régulier pour éviter les départs de feux ou leur propagation.

Par ailleurs, l'Etat établit les périmètres d'obligations de débroussaillement qui sont communiquées aux communes.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet à:

http://www.aude.gouv.fr/obligations-des-particuliers-et-des-gestionnaires-r1324.html

Le Maire est responsable de la bonne exécution de ces obligations qui doivent respecter les éléments reportés dans le graphique ci-dessous.







Légende de la carte

Réseau de transport

Réseau ferré

